

LISTE DES RECOMMANDATIONS DU MANDATAIRE

A- Alcan et les organisations syndicales de ses employés au Complexe Jonquière

Considérant la place historique occupée par l'industrie de l'aluminium dans l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean et le rôle de cette région et de sa population dans l'essor de cette industrie;

Considérant qu'Alcan est une entreprise canadienne de classe mondiale basée au Québec et très largement présente au Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Considérant la nécessité de favoriser la diversification de l'économie régionale et la volonté déclarée d'Alcan et de ses partenaires syndicaux d'y contribuer activement;

Considérant les circonstances de la fermeture des séries de cuves Söderberg au Complexe Jonquière d'Alcan;

Je recommande:

1. Que la compagnie Alcan réaffirme son intention d'être un partenaire de premier plan dans la diversification industrielle et économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, particulièrement dans le cadre de la *Vallée de l'aluminium* et qu'elle donne suite à ses engagements concernant notamment la mise en place d'un Bureau régional de diversification industrielle;
2. Qu'à cette fin, le Bureau régional de diversification industrielle créé par Alcan soit doté de toutes les ressources nécessaires à la pleine réalisation de son mandat et formellement investi de la mission :
 - a) d'assurer dans le respect des pratiques d'affaires de l'entreprise la maximisation des retombées au Saguenay–Lac-Saint-Jean de la présence d'Alcan dans cette région;
 - b) de veiller à ce que l'action de l'ensemble des unités administratives de l'entreprise, notamment de ses services d'achats et des ventes, reflète concrètement l'engagement de celle-ci en faveur de la diversification et de la maximisation des retombées en région.
3. Que la direction syndicale représentant les employés d'Alcan réitère son intention de demeurer un partenaire de premier plan dans la diversification industrielle et économique de la région, notamment en maintenant son implication active au sein de la *Société de la Vallée de l'aluminium*;

4. Qu'Alcan et le SNEAA reconnaissent l'importance du Comité d'entreprise prévu à leur convention collective et fassent le nécessaire pour en assurer le bon fonctionnement, quitte à en revoir la formule;

5. Qu'Alcan et le SNEAA assurent que le redéploiement des effectifs touchés par la fermeture de l'usine Jonquière se fasse sans mises à pied;

B- Avenir du Complexe Jonquière et Ville de Saguenay

Considérant l'importance de la place et du rôle de la Ville de Saguenay dans la région;

Considérant la dimension (30 km²) et la place du Complexe Jonquière à l'intérieur du territoire de la Ville de Saguenay;

Considérant que l'avenir du Complexe Jonquière constitue un enjeu majeur du développement aussi bien de la Ville de Saguenay que de toute la région;

Considérant la responsabilité particulière qu'Alcan reconnaît avoir à l'égard du devenir de ce Complexe de même qu'à l'égard du développement et de la diversification économique de l'arrondissement Jonquière, et particulièrement du secteur Arvida de la Ville de Saguenay;

Considérant la nécessité de promouvoir et d'assurer le développement industriel vigoureux et harmonieux de la nouvelle Ville de Saguenay;

Considérant les moyens importants dont dispose la Ville de Saguenay, notamment ceux de Promotion Saguenay;

Considérant qu'Alcan a créé un groupe de travail dédié à l'avenir du Complexe Jonquière;

Je recommande :

6. Que le groupe de travail d'Alcan dédié à l'avenir du Complexe Jonquière entame sans délai en liaison étroite avec la Ville de Saguenay et Promotion Saguenay, ainsi qu'avec le syndicat de ses employés, une démarche systématique en vue de la maximisation de la mise en valeur du Complexe Jonquière;

7. Que la Ville de Saguenay apporte tout son soutien et son expertise aux instances régionales de diversification et de développement économique, notamment la *CRÉ*, ainsi qu'au *Fonds régional d'innovation et de diversification* dont la création est recommandée, notamment en vue de la mise en valeur du site du Complexe Jonquière;

8. Que les instances régionales de diversification et de développement, notamment la *CRÉ*, apportent tout leur soutien aux initiatives de la Ville de Saguenay et d'Alcan en vue de la maximisation de la valeur du Complexe Jonquière.

C- Créneau de l'aluminium

Considérant le souci déclaré du gouvernement du Québec de concrétiser utilement son rôle de partenaire actif du développement et de la diversification du créneau aluminium;

Considérant la contribution significative de la *Société de la Vallée de l'aluminium* comme rassemblement des partenaires de cette industrie;

Considérant la nécessité de continuer d'aider le secteur de l'aluminium, notamment par des mesures fiscales;

Je recommande :

9. Que rétroactivement à janvier 2004, le gouvernement du Québec révise les crédits d'impôt de la *Vallée de l'aluminium* de manière à accorder aux équipementiers qui possèdent leur propre technologie le maximum de support permis par les conventions internationales et la législation pertinente;

10. Que le gouvernement du Québec révise les applications faites des crédits d'impôt de la *Vallée de l'aluminium* de manière à s'assurer qu'ils servent bien les fins auxquelles ils sont destinés. Que dans l'intervalle ces crédits d'impôt soient maintenus pour encore au moins un an;

11. Que le gouvernement du Québec prenne sans délai l'engagement de maintenir au moins pour la prochaine année sa contribution au financement de la *Société de la Vallée de l'aluminium*;

12. Qu'il soit donné suite au plan de mise en œuvre de la filière aluminium du projet ACCORD.

D- Nécessité d'un véritable plan d'affaires régional et création d'un fonds régional d'innovation et de diversification économique

13. Que le gouvernement du Québec reconnaisse l'opportunité et appuie la création par la région du *Fonds régional d'innovation et de diversification économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Fonds)*, un fonds mixte de capital de risque. Ce *Fonds* sera voué à la création d'emplois par la diversification économique, l'innovation et l'aide à l'implantation et la croissance d'entreprises structurantes, notamment dans les secteurs

suivants de l'économie régionale : (1) agroalimentaire; (2) récréo-touristique; (3) bois; (4) aluminium;

14. Que ce *Fonds* ait un statut indépendant et soit placé sous l'autorité d'un conseil d'administration composé des représentants de ses principaux bailleurs de fonds;

15. Que son conseil d'administration assure la gestion du *Fonds* et de ses activités et soit responsable de la mise en place de mécanismes adéquats de reddition de comptes;

16. Qu'en vue d'en assurer le lancement sans délai, soient étudiées l'opportunité et la pertinence de confier à une société spécialisée de la région la mise en place d'un comité provisoire de création du *Fonds*

17. Que le *Fonds* se donne dès sa création des politiques et un prospectus répondant aux exigences de rigueur, de transparence, d'intégrité et de responsabilité attendues des institutions de même nature faisant appel à l'épargne publique;

18. Que le *Fonds* contribue à l'élaboration d'un véritable plan d'affaires pour l'ensemble de la région en liaison avec les différentes autorités régionales et locales;

19. Que le *Fonds* se donne l'objectif de rassembler une capitalisation significative d'au moins cent millions de dollars (100 M \$);

20. Que tous les partenaires économiques de même que les institutions du secteur privé de la région ou de l'extérieur soient invités à investir collectivement dans le *Fonds* (entreprises, caisses de retraite, fonds d'investissements syndicaux, particuliers, etc.);

21. Que tout en étant multisectoriel le *Fonds* offre la souplesse de permettre aux bailleurs de fonds d'y investir le cas échéant dans des créneaux particuliers;

22. Que le gouvernement du Québec engage sans délai des discussions avec le gouvernement canadien de manière à ce que ce dernier contribue lui-même au *Fonds* d'une manière au moins équivalente à celle du gouvernement du Québec;

23. Que dans cette foulée, les deux gouvernements témoignent de leur support au *Fonds* en acceptant chacun d'y contribuer pour une durée pouvant atteindre dix ans. La contribution totale de Québec et d'Ottawa s'effectuera sur la base d'un crédit d'intérêt sur une somme égale à celle qu'investiront dans le *Fonds* les partenaires économiques du secteur privé (entreprises; caisses de retraite; fonds d'investissement syndicaux; particuliers), chaque dollar versé par le secteur privé entraînant de la part des deux gouvernements réunis une avance de fonds sans intérêt d'un dollar et ce, jusqu'à concurrence d'un maximum à déterminer.

E- Rôle des gouvernements québécois, fédéral et des autorités régionales et municipales

Considérant que le développement régional est l'affaire de tous les gouvernements et de tous les intéressés;

Considérant la nécessité de poursuivre sans relâche la diversification de la base industrielle de tous les secteurs de l'économie régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Considérant la nécessité pour y arriver que tous les ordres de gouvernement jouent pleinement et correctement leur rôle, en harmonie avec les partenaires de l'économie régionale.

Je recommande :

24. Que le gouvernement du Québec réitère publiquement son engagement ferme en faveur de la diversification de la base économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, tout en réaffirmant son appui au développement du créneau aluminium;

25. Que tous les responsables politiques et les élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean se mobilisent et mobilisent la population en vue d'assurer une authentique solidarité régionale autour des enjeux du développement et de la diversification économique et qu'ils s'engagent publiquement à y travailler de concert;

26. Qu'en égard au rôle stratégique confié par la législation à la *Conférence régionale des élus*, la *CRÉ* du Saguenay–Lac-Saint-Jean soit reconnue comme le forum permanent de convergence des échanges régionaux en matière de développement et de diversification économique et qu'à cette fin y soit créé, en liaison avec les partenaires du milieu, un *Comité régional permanent et multisectoriel dédié à la diversification et au développement économique*;

27. Que le *Comité* ainsi créé ait notamment pour rôle prioritaire de documenter le phénomène de l'exode démographique que connaît la région et de faire annuellement aux autorités régionales et à la région un rapport critique des démarches faites et des progrès réalisés au plan régional pour renverser cet exode de même que des démarches destinées à assurer la diversification et le développement économique de la région.